

Montréal, le 23 mars 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les intervenants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017
Dossier de la Régie : R-3981-2016 Phase 2**

Mesdames,
Messieurs,

Tel que prévu à la décision D-2015-157, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **de 9 h à 15 h, du 5 au 10 avril 2017, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

Le 15 mars 2017, aux fins de la planification de l'audience, le Transporteur a déposé certaines informations relatives à la présentation de sa preuve, dont la liste des panels et les sujets couverts. Dans cette correspondance, le Transporteur précise qu'il entend présenter, le cas échéant, ses moyens préliminaires au plus tard, le 28 mars 2017.

La Régie demande au Transporteur de déposer ces précisions **au plus tard à 12h le 28 mars 2017**.

Par ailleurs, la Régie accuse réception des lettres d'EBM, de la FCEI et de NEMC déposées en date du 21 mars 2017 liées à la planification de l'audience.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à l'AHQ-ARQ, à RTA et à SÉ-AQLPA de lui transmettre, **au plus tard à 16 h le 29 mars 2017**, les informations suivantes :

- une déclaration assermentée au soutien de leur preuve;
- les moyens préliminaires qu'ils entendent soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour l'adoption de leur preuve écrite et de sa présentation;
- la liste et la qualification de leurs témoins;

- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Transporteur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le temps prévu pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml